



VENDRENNES

Préambule

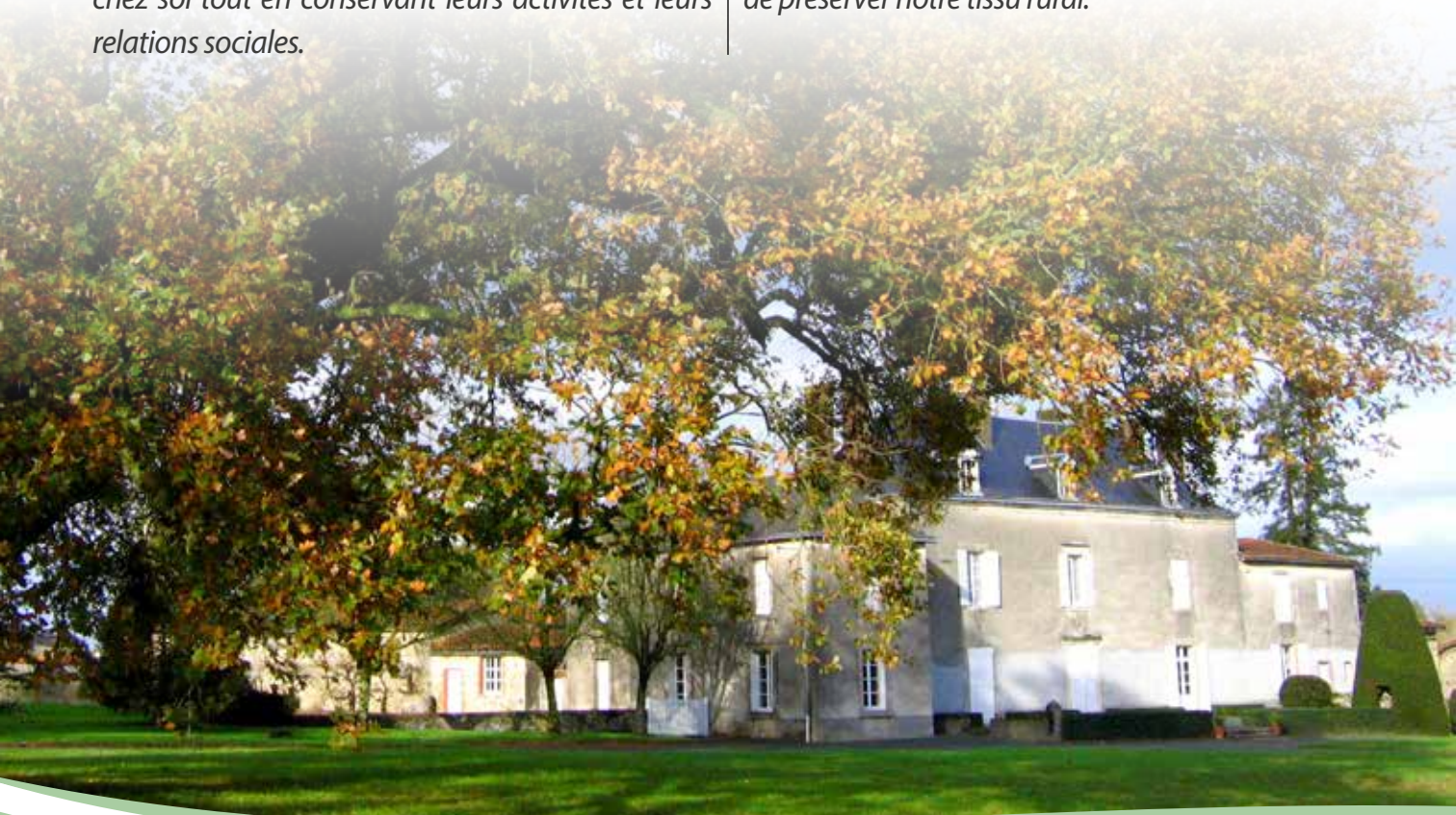
Roseline PHLIPART
Présidente du CCAS



La Marpa Clair de Lune, quel beau projet communal !

Nos aînés sont accompagnés au quotidien tout en restant autonomes et disposent d'un vrai chez soi tout en conservant leurs activités et leurs relations sociales.

A Vendrennes, l'école, le périscolaire et la Marpa font partie du développement social local et permettent de préserver notre tissu rural.



L'équipe



Alice MANDIN

Doyenne de la MARPA

Le livret d'accueil de cet établissement a pour but de vous présenter la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) de Vendrennes. Fief de Jean Yole, cette commune rurale recense 1 652 habitants et se situe sur le canton des Herbiers.



La MARPA a accueilli ses premiers résidents le 29 octobre 2007 et a été officiellement inaugurée le 9 février 2008.

C'est le C.C.A.S. de la commune qui gère la structure. L'appellation « Clair de Lune » a été choisie par la population lors d'une animation commerciale.

Implantation dans la commune

Véronique
Agent social



Vendée Logement E.S.H. est le propriétaire des murs.

Impulsée par la M.S.A. Caisse Centrale, il y a une vingtaine d'années, la MARPA de Vendrennes est la 10^e du département. Alliée à la Fédération Nationale des MARPA, la Caisse M.S.A. du Département contribue au respect du concept et à l'attribution du label MARPA



dga
ARCHITECTES ASSOCIÉS

22 Grande rue Sainte Blaise
BP303 - 85500 LES HERBIERS
Tél. : 02 51 67 17 83
Fax : 02 51 66 81 04
contact@dga-architectes.com

www.dga-architectes.com

CHARPENTIER
TRAVAUX PUBLICS

**Terrassement
Plateforme industrielle
Drainage - Plan d'eau
Assainissement
V.R.D.**



Spacieuse et claire, la MARPA est harmonieusement implantée dans un cadre de verdure.



La maison

Véronique
Agent social



Située en centre bourg sur l'axe D 160 (Les Herbiers - La Roche-sur-Yon), son implantation géographique permet aux résidents de conserver le lien social. Ils participent encore ainsi à la vie de la

commune (Mairie, boulangerie, épicerie, esthéticienne, coiffeuses, kiné, la poste, le club du 3^e âge). La proximité de l'église permet de participer à la vie paroissiale pour ceux qui le désirent.



Marie-Antoinette
Agent social



S.A.S. Brosset
7 route de l'Océan
85250 VENDRENNES

Tél.02 51 66 09 25
Site internet : www.briochedevendrennes.fr



C'est un bâtiment de plain-pied et conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. La surface totale est de 1 700 m².

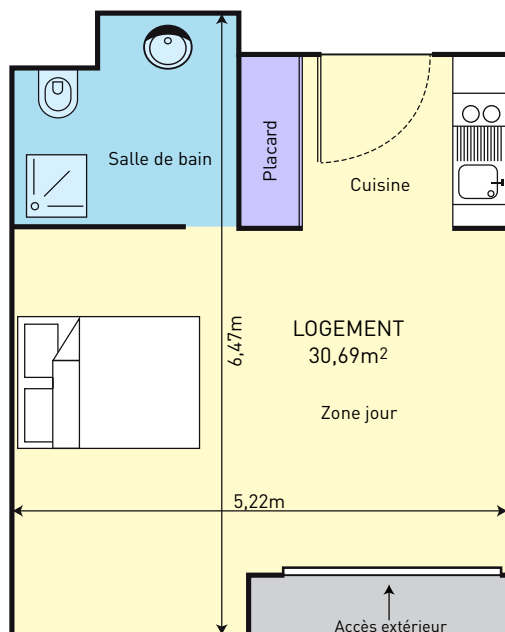


Les parties privatives

Manuela
Agent social



Gaëlle
Agent social



24 T1 d'un peu plus de 30 m² chacun sont proposés au public dont un hébergement temporaire. Les appartements sont tous équipés d'un coin cuisine, d'un grand placard, d'une salle d'eau, de prises de téléphone (facilitant l'accès internet) et télévision. Seul l'appartement temporaire est meublé.

Un système d'appel malade complète l'agencement (filare, bracelet et collier). Il est relié au téléphone portable professionnel des salariés pour le jour et à une chambre de garde pour la nuit.





ALLOÏC TAXI

Loïc Gaborit
7, rue du Maréchal Juin
85000 La Roche-sur-Yon

Coursus personnalisés - Plus et plus urgentes
Gare - Aéroport - Agités malades aigus

Mobilis : 06 35 87 32 31
Tél. : 02 51 66 02 55

alloic-taxi@wanadoo.fr

Associations: IN 105 MARPES - AIN 407 201 021 0001 - RCL La Roche-sur-Yon
Associations: 105 105 MARPES

Chaque résident aménage son appartement (loué vide) avec son mobilier et objets familiers. L'entretien est à sa charge.

Il peut toutefois demander l'intervention des services d'une aide à domicile auprès des associations du secteur.

Les résidents peuvent demander l'A.P.L. qui sera attribuée selon les ressources.

Dans le respect de la liberté de chacun, les résidents conservent leurs intervenants médicaux auxquels ils étaient habitués avant leur entrée dans la MARPA (médecins, infirmière, kiné...), paramédicaux (pédicure...) et leurs aides à domicile préservant ainsi le lien social.

En cas de perte d'autonomie, les résidents peuvent bénéficier de l'A.D.P.A. versée par le Conseil Départemental.

ADMR
la référence du service à la personne

6 bis rue de l'Aublonnière - 85110 Sainte Cécile
Tél. 02 51 38 64 33 - admr.oie85@orange.fr
www.admr85.org

INEO Atlantique Services
vos **SOLUTIONS**
DE PROXIMITÉ ET D'EFFICACITÉ

- ✓ Maintenance Multitechnique
- ✓ Maintenance Industrielle
- ✓ Maintenance Tertiaire
- ✓ Sécurité et Sécurité des Bâtiments
- ✓ Astreinte 24h/24 – 7j/7

Votre Maintenance Multitechnique* :

- ✓ Courants forts
- ✓ Courants faibles
- ✓ Génie climatique
- ✓ Filtrage des particules co-instant

Votre Maintenance Industrielle* :

- ✓ Audit des process
- ✓ Contrôle global
- ✓ Solutions complètes d'externalisation

Des Propositions Innovantes :

- ✓ Une solution de financement souple et évolutive
- ✓ Diagnostic thermique
- ✓ Solutions d'efficacité énergétique

Sécurité et Sécurité des Hommes et des Bâtiments :

- ✓ Maintenance des systèmes de sécurité et de protection
- ✓ Vérifier l'entretien
- ✓ Détection et protection incendie

Les espaces communs



Roland
Agent social

Fidèle au concept MARPA, la cuisine est préparée sur place en partie avec les légumes des 2 potagers entretenus par les bénévoles de la commune.

Chacun peut alors participer à sa façon : épluchage, mise du couvert, décoration... Dans cette même convivialité, le personnel partage tous les jours le déjeuner et le goûter avec les résidents permettant ainsi des échanges productifs (élaboration des menus).

Les personnes extérieures à la MARPA (familles, amis...) peuvent venir manger à leur convenance les jours de la semaine et le week-end.





Le linge de tous les résidents est entretenu sur place une fois par semaine dans le local situé au cœur de la maison.

HYPER U
Les Herbiers

**LE CHOIX,
 LES PRIX LES PLUS BAS**

du lundi au samedi
 9h00 - 20h00

le vendredi
 9h00 - 21h00

Tél. 02-51-91-02-97

www.hyperu-lesherbiers.com

ALOUETTE
 Nettoyage

ROUSSEAU Pascal
 Chef d'entreprise

06 79 27 12 36

83 rue nationale
 85500 LES HERBIERS

alouettenettoyage@orange.fr

Fournitures de bureau | Bureautique - Copieur système

Verrier
MAJUSCULE

61 av. G. Clemenceau
 BP 419
 85504 LES HERBIERS cedex
 Tél. 02 51 64 96 44

www.verrier.fr

Mobilier | Papeterie scolaire - Petite enfance | Imprimerie

AMI2

**AMI2 optimise vos budgets
 et facilite vos achats**
 Depuis plus de 20 ans

www.ami2.com

f t g+

Les animations

Eddy

Agent et animateur



Maryse

Agent social



Ponctuellement, des animations permettent de se retrouver avec des bénévoles de la commune: diaporamas, repas à thème, esthéticienne, sorties, lotos, échanges inter MARPA, les sonneurs de cor de chasse. Les chorales locales elles aussi interviennent au cours de l'année. Des veillées à thème animent ponctuellement les soirées.

Les enfants du Centre de loisirs de la commune viennent également partager des moments de détente.

Malgré leur grand âge, l'accès aux nouvelles technologies est à portée des résidents. Ainsi, un atelier wii et une initiation à l'informatique sont proposés régulièrement.

Des séances hebdomadaires de gym douce sont animées dans le cadre de la prévention des chutes.





Dans le cadre de la loi 2002-2, un conseil de la vie sociale composé de 14 membres (résidents, familles, personnel, élus, C.C.A.S, associations) a été créé en 2008. Il travaille au bien être de la maison dans le but d'améliorer la qualité de la vie des résidents. Il a également réactualisé le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour qui précisent les conditions d'entrée et de vie à la MARPA (caution, horaires, repas...) et ce livret d'accueil.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

UNITÉ CROIX ROUGE DES HERBIERS

Salle du Petit Bourg
86, rue Nationale
85600 LES HERBIERS

Les actions principales de l'Unité locale de la Croix Rouge des Herbiers:

- Formation aux premiers secours
- Action sociale
- Participation aux sorties des maisons de retraite
- Vestiboutique **ouverte à tous**
- Collecte des textiles (principale ressource de l'Unité locale qui fonctionne en autonomie financière).

Les fonds collectés restent au niveau local.

L'UNITÉ LOCALE FONCTIONNE AVEC DES BÉNÉVOLES.

Le mot de la directrice

Le personnel est composé de 9 salariés dont 2 hommes sous la responsabilité de madame BERTERAUT. Ils veillent au confort des résidents jour et nuit.

Afin de répondre au mieux aux besoins des résidents et de toujours réactualiser leurs compétences, les salariés suivent régulièrement des formations : entraînement mensuel de la sécurité incendie gestes premiers secours, bienveillance, hygiène alimentaire, mobilisation, entretien du linge, accompagnement fin de vie...



ARTICLE 1

Inscrite dans une démarche de développement local, la MARPA est un établissement à but non lucratif. Les personnes âgées du pays y vivent « comme chez elles » avec la garantie et dans le respect du concept MARPA.

Grâce à l'engagement des signataires et des partenaires associés, la MARPA fait partie de la vie sociale, culturelle et économique locale. Elle est ouverte sur son territoire et participe, selon ses moyens, à la vie qui s'y déroule. La MARPA est un lieu d'intégration et de mixité qui accueille en priorité des habitants de son territoire sans distinction d'origine, de religion ou de niveau de ressources. Un logement privatif offre à chaque résident la liberté de vivre « comme chez lui », avec ses repères familiaux (décoration, mobilier) et ses habitudes de vie « recevoir des amis ». La liberté d'entrée et de sortie selon son rythme et ses activités personnelles sont garanties à chaque résident. Le concept MARPA, validé et appliqué par l'ensemble du réseau national, constitue la référence sociale et architecturale pour le montage et le fonctionnement de cette structure d'accueil originale.

ARTICLE 2

Chaque résident accueilli à la MARPA est avant tout un citoyen dont l'identité, la dignité et le droit à la vie privée doivent être respectés.

Les résidents exercent leurs droits, leurs devoirs et leurs libertés de citoyens. Les résidents sont connus et acceptés sans jugement par l'ensemble des intervenants professionnels et bénévoles. Le fonctionnement de la MARPA garantit à chaque personne accueillie la confidentialité des informations la concernant. L'intimité de chacun est respectée et les relations sont fondées sur un échange entre adultes responsables (pas de familiarité ou d'infantilisation).

ARTICLE 3

La MARPA est une petite unité de vie qui permet à toutes les personnes accueillies de choisir leur mode de vie, d'entretenir et de développer leur autonomie.

Les gestionnaires et acteurs locaux s'engagent à ce que des services internes ou externes soient proposés à chaque résident. Ces services permettent d'adapter l'accompagnement selon les besoins, les souhaits et les ressources de chacun. Les repas, services ménagers, lingerie..., sont facultatifs. Le livret d'accueil présente les prestations offertes

aux résidents en insistant sur l'objectif général d'autonomie poursuivi par la petite unité de vie. La MARPA s'engage à rechercher auprès des familles et des institutions les ressources nécessaires pour permettre l'accès aux résidents disposant de revenus modestes. Des activités collectives fondées sur les désirs des résidents, sur leurs savoirs et sur la vie quotidienne à la MARPA sont proposées régulièrement à chacun, celui-ci gardant la liberté de participer ou non à cette animation.

ARTICLE 4

Chaque résident, par son engagement personnel, contribue à la qualité et à l'ambiance générale de la vie à la MARPA.

Comme dans son ancien logement, la personne accueillie à la MARPA prend part en toute liberté à la vie du pays, de la maison. L'équipe professionnelle et bénévole s'engage à stimuler chacun dans ce sens, à solliciter sa participation aux activités de la vie quotidienne et au sein du conseil de la vie sociale. L'ouverture aux autres, la tolérance et la discrétion favorisent les relations conviviales et l'entraide entre résidents.

ARTICLE 5

Les familles, les proches et les acteurs du « pays » participent à la vie de la maison. Les liens sociaux des résidents sont encouragés à la MARPA.

Le résident doit pouvoir garder ses relations et activités sociales antérieures. La MARPA encourage le maintien des liens entre chaque résident et ses proches. Les visites et sorties en familles sont facilitées ainsi que la participation des parents et amis à l'animation collective de la maison. La famille est associée pour toute décision concernant son parent accueilli. La MARPA veille toutefois à garantir le respect des désirs exprimés par chaque résident. La famille et les proches sont invités à signer l'engagement des familles et des amis des résidents.

ARTICLE 6

La MARPA accompagne chaque résident en fonction de ses besoins et attentes. Elle adapte ses services, veille à la bonne organisation des soins et des autres aides nécessaires.

Les signataires garantissent que soient précisés dans le contrat de séjour les modalités de l'accueil, ses limites et les engagements réciproques entre

le résident, éventuellement sa famille, et la MARPA. La MARPA n'est pas une structure médicalisée en interne (pas de personnel soignant salarié de la MARPA). Chaque résident fait appel aux praticiens et intervenants paramédicaux du réseau gérontologique local. Une convention cadre de partenariat organise les relations de la MARPA avec ces intervenants externes. Le personnel de la MARPA assure une sécurité permanente (de jour comme de nuit) à chaque résident et organise si nécessaire pour chacun la coordination des interventions d'accompagnement et de soins externes. Si, pour des raisons ou dans des circonstances exceptionnelles, la MARPA n'est plus en mesure d'assurer un accompagnement ajusté aux besoins d'un résident, une proposition d'orientation vers une structure d'accueil spécialisée est formulée après recueil de l'avis du résident ou de son représentant légal, dans l'objectif de rendre à la personne accueillie le service le mieux adapté à sa situation.

ARTICLE 7

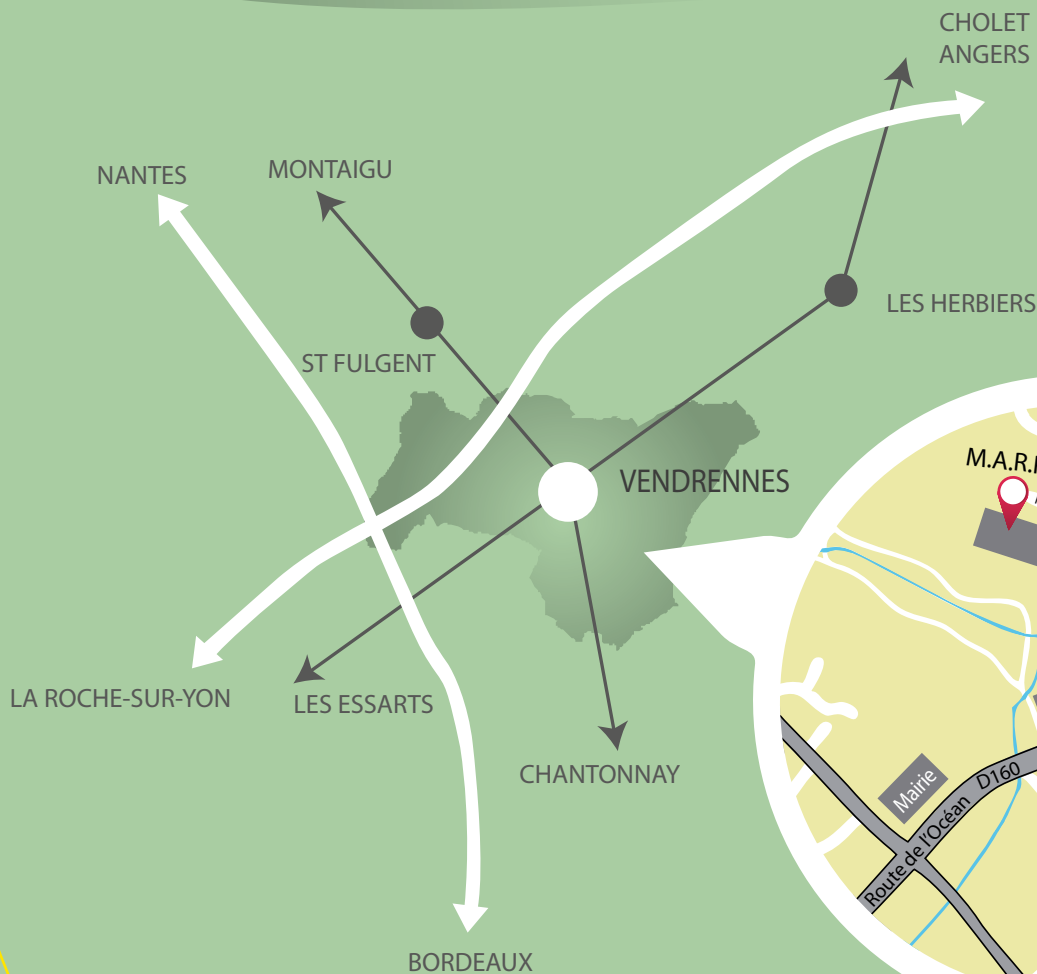
Chaque signataire est co-responsable et garant du concept MARPA. Il s'engage à participer à la vie du réseau et à en promouvoir le développement.

Le label MARPA est attribué par la MSA à la structure qui respecte les préconisations du concept social et architectural. Chaque signataire est co-responsable de son application au fil du temps dans la maison. Les travaux du réseau sont guidés par le principe d'amélioration continue de la qualité d'accueil des résidents dans les MARPA. Dans ce sens, la formation des responsables, des élus, des équipes et la démarche qualité engagée par chaque MARPA constituent des leviers importants. Le réseau existe par la participation active de ses membres, par les échanges, témoignages et ouverture de chaque MARPA et par le souci partagé de mettre en œuvre au mieux le concept.

ARTICLE 8

La présente charte est affichée dans la MARPA. Les signataires, les résidents et leurs familles, les personnels et intervenants extérieurs, s'engagent à en appliquer les principes, dans le temps, au service des personnes accueillies.

La charte des MARPA est intégrée au livret d'accueil de la MARPA. Elle doit être affichée dans la Maison à un endroit visible par tous. Elle doit être présentée à tous les personnels intervenants régulièrement ou non dans la MARPA ainsi qu'aux familles et bénévoles participant à la vie de la maison.



MARPA « Clair de Lune »
 Rue du Soleil Levant - 85250 Vendrennes
 Tél. 02 51 66 11 51 - Fax 02 51 63 33 15
 E-mail : marpa.clairdelune@orange.fr

